

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

<b>Nombre de membres : 34</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
26	2

<b>Date de la convocation</b>
4 février 2020

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b>
20/02/2020

<b>et publication le</b> 20/02/2020
-------------------------------------

**L'an deux mille vingt, le 13 février à 20 heures,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

**PRESENTS :** Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Michel Jan – Martine Connan – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe  
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Georges Galardon

**Abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh :**

Convention de Délégation de Service Public : Avenant n° 1 à la convention – prolongation d'un an de la durée initiale.

\*\*\*\*\*

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 19 décembre 2013, approuvant le principe de l'exploitation de l'abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh par la voie de la gestion déléguée ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 19 décembre 2013, décidant la création d'une commission de délégation de service public de l'abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 17 juillet 2014, décidant du renouvellement de la commission de délégation de service public de l'abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 9 avril 2015, approuvant le choix du délégataire et les termes de la convention de Délégation de Service Public qui prévoient que la gestion déléguée est transférée à la « SCIC Abattoir de Rostrenen » à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 mai 2020

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 11 avril 2019, décidant de la mise en place d'une action de valorisation de l'élevage local et du recrutement d'un(e) chargé(e) de mission affecté(e) à cette action ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 18 juillet 2019, autorisant le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes aux marchés de fournitures et de matériels pour l'abattoir du Kreiz-Breizh ;

Le Président rappelle que :

- ✓ Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, la gestion de l'abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh a été confiée à un délégataire, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) – Abattoir de Rostrenen – au terme d'une procédure de Délégation de Service Public.
- ✓ La CCKB s'est engagée, lors du vote du budget primitif 2019, au financement d'un programme de travaux qui, en cumulant les restes à réaliser et les inscriptions nouvelles, permettait de dégager une enveloppe de 230 000 € TTC.
- ✓ Un agent contractuel, en charge de la valorisation de l'élevage local, a été affecté au suivi de l'abattoir.
- ✓ Tenant compte des préconisations de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) et des besoins avérés, une consultation a été menée pour la livraison et l'installation de divers matériels, ainsi que pour divers travaux (Réfection des parois des frigos et du couloir d'expédition, réaménagement des accès, bras de chargement, ....)

Le Président expose que l'ensemble de ces investissements se réalisent en concertation avec la société délégataire, et s'inscrivent dans une nouvelle dynamique initiée par un renouvellement important du conseil d'administration de cette société, et que l'augmentation du tonnage abattu par rapport à l'année 2018 (près de 10 %) nécessite une adaptation structurelle de cet équipement.

Le Président propose, que :

- ✓ considérant la nécessité de poursuivre ce programme de travaux et de mise aux normes de l'abattoir au-delà du 31 mai 2020 ;
- ✓ considérant les évolutions législatives modifiant les modalités de délégation des services publics et l'application du code de la commande publique, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, qui prévoit aux articles R 3135-2 et suivants (Chapitre V : Modification du contrat de concession) que le contrat de concession puisse être modifié pour des travaux et services supplémentaires ;

la gestion déléguée de l'exploitation de l'abattoir soit prolongée d'une durée d'un an, soit jusqu'au 31 mai 2021.

Cette prolongation devra permettre, d'une part, de finaliser ces travaux et de proposer un équipement adapté lors du renouvellement de la délégation, et d'autre part, de lancer une consultation conforme aux évolutions réglementaires instaurées par le code de la Commande Publique.

Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

Autorise le Président à signer un avenant prolongeant la durée de Délégation de Service Public de l'Abattoir du Kreiz-Breizh, d'une année, soit jusqu'au 31 mai 2021.

Le Président,  
Jean-Yves Philippe

